

**Rapport de la Commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR12.11PR
concernant**

- **la pérennisation de la subvention accordée aux bénéficiaires d'une rente AVS pour l'achat d'abonnements mensuels ou annuels de la communauté tarifaire Mobilis et**
- **la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Pierre Dessemontet demandant un subventionnement plus durable des abonnements « senior » de la communauté tarifaire Mobilis**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le mardi 8 mai 2012 à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mesdames Claude-Anne Jaquier (en remplacement de Mme Anne-Louise Gillieron), Marceline Millioud, Maryse Schneider, de la soussignée désignée rapportrice, et de Messieurs Pierre Dessemontet, Nicolas Durussel, Mathias Humbert, Thierry Pidoux.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Municipal Jean-Claude Ruchet, et de Monsieur Gildo Dall'Aglio, chef du service des affaires sociales. Nous les remercions pour leurs informations complémentaires et leurs réponses.

Historique

Le présent préavis vise la pérennisation de la subvention accordée aux bénéficiaires d'une rente AVS. Cette subvention a été mise en place lors de l'entrée dans la communauté tarifaire Mobilis et devait être diminuée au fil des années jusqu'à 2013 y compris.

Comme cette mesure n'est pas excessive (40'000.- CHF pour l'année 2011), la Municipalité propose de la pérenniser et de donner une suite favorable à la motion de M. Pierre Dessemontet (pour un subventionnement durable des abonnements « seniors »).

Développement

Les coûts réalisés sur 2011 ont été moindres que ce qui avait été estimé alors, soit 73'500.-CHF. Relevons que ces chiffres avaient été estimés sur la base totale des abonnements « réduits », soit les abonnements étudiants et les abonnements AVS. Il n'y a pas d'objectifs clairs sur le nombre de subventions distribuées chaque année. Pourtant, pour beaucoup de commissaires, cela aurait l'avantage de poser une stratégie claire et éviterait que ce fonds soit sous-utilisé.

Concernant la communication autour de cette subvention, lorsque celle-ci a été introduite une information est parue dans le journal communal *Bonjour* ainsi que dans le dépliant annuel des

horaires de TRAVYS (comme chaque année depuis). A ce moment-là, une communication plus ciblée avait également été lancée avec l'aide du service des habitants, cela en envoyant une lettre destinée aux personnes potentiellement concernées. A noter encore que cette information est régulièrement donnée lors des séances d'accueil pour les nouveaux retraités. Avec la pérennisation de cette mesure, il n'est pas prévu de relancer la communication, ou peut-être un rappel dans le journal *Bonjour*.

A la question de savoir pourquoi cette subvention n'était pas directement intégrée dans le coût d'un abonnement mensuel ou annuel, il nous a été expliqué que TRAVYS ne peut pas décider de baisser le coût d'un abonnement, car celui-ci doit pouvoir être le même partout. C'est le propre d'une communauté tarifaire.

Le rabais pour étudiant-e-s, ou la question de la gratuité des transports pour les jeunes (cf motion Gygax) n'ont pas été étudiés dans le cadre de ce préavis. Comme le chef de service prend sa retraite cet été, volonté a été donnée pour que ce dossier soit traité et finalisé sous sa responsabilité.

Le mode de distribution de ces subventions est le même que depuis son introduction et ne va pas changer. Ainsi, les personnes concernées doivent d'abord passer aux services des habitants afin d'y recevoir une attestation certifiant qu'ils habitent bel et bien à Yverdon et sont au bénéfice d'une rente AVS. Grâce à cette pièce justificative, ils peuvent retirer les abonnements réduits à l'unique point de vente, soit le petit kiosque en dessous du Service Education Jeunesse. Cette procédure, quelques peu fastidieuse, s'explique par le fait que le service des habitants ne détient pas de machine pouvant émettre les abonnements. De plus, cette activité leur donnerait une charge de travail supplémentaire.

Conclusion

Les commissaires réunis autour de ce préavis ont eu à cœur d'émettre les vœux suivants:

- Il aurait été souhaitable, dans un souci de cohérence et dans le cadre d'une réflexion plus globale, de lier ce préavis avec la question d'un rabais pour les jeunes et/ou les étudiant-e-s.
- Il faut bien l'admettre: le processus de retrait de ces subventions est assez fastidieux. Les commissaires invitent la Municipalité à simplifier les démarches et/ou à augmenter le nombre de points de vente accrédités.
- Avec cette pérennisation, il serait opportun de faire une relance en matière de communication, comme par exemple un nouvel envoi ciblé.

Malgré ces quelques remarques, la commission est convaincue de l'importance de ces subventions pour la qualité de vie de nos aînés, et vous invite, à l'unanimité de ses membres, d'accepter ce préavis tel que présenté.

Yverdon-les-Bains, le 27 mai 2012



Carmen Tanner, rapportrice de la commission